

BUDGET PRIMITIF 2021



Communauté de
Communes du
Pays
Réuni
d'Orange

NOTE SYNTHETIQUE A DESTINATION DES ELUS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2313-1 DU CGCT

L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

- Un Débat d'Orientations Budgétaires lors du Conseil Communautaire du 18 mars 2021,
- Un Budget Primitif 2020, adopté lors du Conseil Communautaire du 08 avril 2021.

LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BUDGET PRINCIPAL 2021

- Un contexte économique fragilisé par la pérennité du COVID19 ;
- Une nouvelle définition de l'intérêt communautaire ;
- Une réflexion sur un nouveau pacte financier plus proche de l'esprit communautaire d'une Intercommunalité à cinq communes ;
- Une légère augmentation des dépenses des charges à caractère général ;
- Une stabilité de la masse salariale ;
- Un maintien des deux taux de fiscalité restants (Taxe Foncière Non Bâtie et Cotisation Foncière des Entreprises

L'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères afin d'équilibrer financièrement cette compétence ;

- Un recours à l'emprunt possible ;
- Un investissement soutenu afin de soutenir nos entreprises et promouvoir l'attractivité du territoire.

Les Principaux ratios financiers :

Population totale au 1^{er} janvier 2021 (recensement INSEE) : 45 681 habitants

| Les ratios du BP 2021 | Valeur | Moyennes nationales de la strate |
|--|---------------|---|
| 1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population | 652 € | 291 € |
| 2 - Produit des impositions directes / population | 285 € | 290 € |
| 3 - Recettes réelles de fonctionnement / population | 719 € | 345 € |
| 4 - Dépenses d'équipement brut / population | 335 € | 78 € |
| 5 - Encours de la dette / population | 381 € | 192 € |
| 6 - DGF / population | 89 € | 48 € |
| 7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement | 24,78% | 39,20% |
| 8 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement | 97,88% | 90,00% |
| 9 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement | 46,53% | 22,70% |
| 10 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement | 52,91% | 55,00% |

L'écart important du ratio 1 s'explique par le poids trop Important des Attributions de Compensation et de l'augmentation constante de nos ordures ménagères.

Le ratio 2 fait apparaître le parfait ajustement de nos impôts par rapport à la moyenne de la strate.

Le ratio 3 s'explique en partie par une Dotation Globale de Fonctionnement plus élevée que la strate signe d'une santé financière fragile, de l'effort entrepris sur l'optimisation des recettes et de l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le ratio 4 démontre l'importance laissé à l'investissement dans notre Intercommunalité. Toutes les recettes disponibles sont ainsi utilisées pour investir.

Le ratio 5 place notre intercommunalité au-dessus de la moyenne en termes de capital de dette restant dû à cause de réalisation d'investissement important. Néanmoins nous ne sommes pas dans une situation inconfortable et nous pourrions emprunter si nécessaire.

Le ratio 6 indique une DGF supérieure à la moyenne, signe de notre fragilité financière.

Le ratio 7 démontre la parfaite maîtrise de nos dépenses de personnels grâce en partie à la mutualisation avec les communes membres de nombreux agents.

Le ratio 8 est légèrement supérieur à cause du poids de la dette utilisée pour réaliser des investissements conséquents.

Le ratio 9 se passe de commentaire puisque la CCPRO réalise pratiquement trois fois plus d'investissement que la moyenne de la strate.

Le ratio 10 signifie que sur une année, l'encours de la dette représente 53% de nos recettes réelles de fonctionnement, ce qui permet de recourir à nouveau à l'emprunt.

Projet de mandature :

La nouvelle gouvernance à cinq communes a décidé d'axer la mandature actuelle autour des trois axes prioritaires suivants :

1) Axe 1 : Attractivité économique : 1 507 000 €

- Mise en œuvre du portail Market Place (vitrine internet des commerces de l'EPCI) 40 000€ ;
- Projet de l'UTVPRO (assistance à conduite opération technique et juridique 137 000 €) ;
- Finalisation de la ZA Grange Blanche 730 000 € ;
- Développement du PEM (en cours depuis 2019, 550 000 € en 2021) ;
- Mise en place du système CLINCK à Courthézon permettant la valorisation des apports en verre par les usagers par le biais de bon d'achats auprès des commerces de proximités 50 000 € ;
- Etc...

2) Axe 2 : Attractivité touristique et culturelle : 1 932 680 €

- Maitrise d'Oeuvre Via Venaissia 40 680 € ;
- Signalétique Via Venaissia et Rhona 42 000 € ;
- Subvention OTPRO : 300 000 € ;
- Reversement Taxe de séjour OTPRO : 270 000 € ;
- Requalification du Bd Daladier à Orange (création d'une continuité piéton/Cycle et reprise totale de la voie 360.000 TTC en 2021 sur un APCP estimé à 6.000.000 €) ;
- Requalification de la rue du Limousin à Orange (sécurisation des déplacements modes doux entre le lycée et le collège, 480.000 TTC en 2021 sur 1.200.000 TTC) ;
- Requalification Av des Courrèges à Orange (440.000 TTC sur 2.520.00 TTC attente des réponses pour l'octroi de subventions). Prolongement de l'Av de l'Argensol, qui participera également à la liaison entre les Via Rhône et Venaissia avec sa voie Cycle ;
- Etc...

3) Axe 3 : Activité résidentielle : Dynamisation des centres communaux (habitat, commerces, service et identité locale) : 1 664 924 €

- Subvention aux associations du contrat de ville 22 000 €
- Subvention PIG, PLH, OPAH, Production LLS 380 000 €
- OPAH Ingénierie 97 000 €
- Contribution SMBVA 99 500 €
- Contribution AURAV 68 800 €
- Restructuration Rue fond du Sac à Courthézon 192 000 €
- Création d'un parking avenue H.Dussaut à Courthézon 84 000 €
- Requalification du Parking Gambetta à Courthézon 49 624 €)

- Requalification de la Place du 08 mai et de l'Av Jean Jaurès à Courthézon dans le cadre du contrat d'Axe (600 000 TTC en 2021 sur les 939 000 TTC estimés du projet, financés à 30% au contrat d'axe)
- Requalification au droit de la porte Castellan à Cader. Sécurisation des déplacements entre l'école et la porte, estimation 72.000 €.
- Etc...

Ces trois axes majeurs seront alimentés en transversal par les thématiques suivantes :

- **Aménagement Durable**
- **Eco mobilités**
- **Environnement**
- **Ecotourisme**

Le budget primitif 2021 prend en compte ses trois axes prioritaires en y consacrant les crédits nécessaires à leur démarrage.

Bien entendu, les autres domaines d'activités sont toujours d'actualité et ils sont provisionnés au vu de la réalité de nos besoins.

Pour mémoire, ces trois axes ont déjà commencé depuis 2019 et les principales dépenses ont été :

- Voie modes doux Av de l'Argensol à Orange (300.000 euros TTC financés à 30% au titre du CRET sur un projet à 5.900.000 TTC) ;
- PEM (financé à 50%) ;
- Voie Modes Doux sur la grange Blanche à Courthézon estimé à 180 000 euros TTC).

D'autres projets sont déjà en étude pour 2022 comme suit :

- Création de bandes cyclables assurant la continuité des déplacements du Centre-Ville de Courthézon vers le Hameau des sourcières (estimé à 986.000 TTC mais reste à affiner) ;
- Requalification de l'Av Victor Hugo à Courthézon (estimé à 296.400 TTC) Dans la continuité de la place du 08 mai ;
- Sécurisation de l'entrée de Ville de Caderousse (modes doux et réduction de la vitesse) route d'Orange (à l'étude) ;
- Réalisation d'un parking à Châteauneuf du Pape (lancement des études)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

Les prévisions de recettes :

Afin d'obtenir une comparaison juste entre le BP total 2020 et le BP 2021, il convient de neutraliser le résultat de fonctionnement reporté qui est antérieur à 2021 et les recettes exceptionnelles qui sont trop volatiles d'années en années.

Ce travail effectué, nous constatons alors que les recettes de fonctionnement augmentent de 2,91 M€ soit 9,58% en 2021 grâce à l'augmentation de la fiscalité sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et un soutien financier pour l'extension du tri. La prudence reste de mise quant aux inscriptions budgétaires à cause de la crise COVID19 qui perdure en 2021.

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grande masse

| Chapitre | Libellé | Crédits ouverts BP 2020 | Crédits ouverts BP 2021 | |
|----------|--|----------------------------|----------------------------|---------------|
| 002 | Résultat reporté de fonctionnement | 2 000 000,00 € | 1 052 800,21 € | |
| 013 | Attenuations de charges 0,48% | 110 000,00 € | 160 000,00 € | |
| 70 | Produits de services, du domaine 3,50% | 853 846,00 € | 1 163 457,60 € | |
| 73 | Impôts et taxes 80,21% | 24 030 800,00 € | 26 654 779,94 € | |
| 74 | Dotations, subventions, participations 15,76% | 5 289 065,00 € | 5 236 425,54 € | |
| 75 | Autres produits de gestion courante 0,02% | 24 100,00 € | 6 005,00 € | |
| 76 | Produits financiers | 0,00 € | 0,00 € | |
| 77 | Produits exceptionnels | 2 358 135,73 € | 15 000,00 € | |
| 042 | Opérations d'ordre transfert entre sections 0,03% | 16 407,15 € | 8 774,07 € | |
| | TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 34 682 354 € | 34 297 242 € | -1,11% |
| | TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SANS 002 ET 77 | 30 324 218 € | 33 229 442 € | 9,58% |
| | Différence 2021 à 2020 | | 2 905 224 € | |

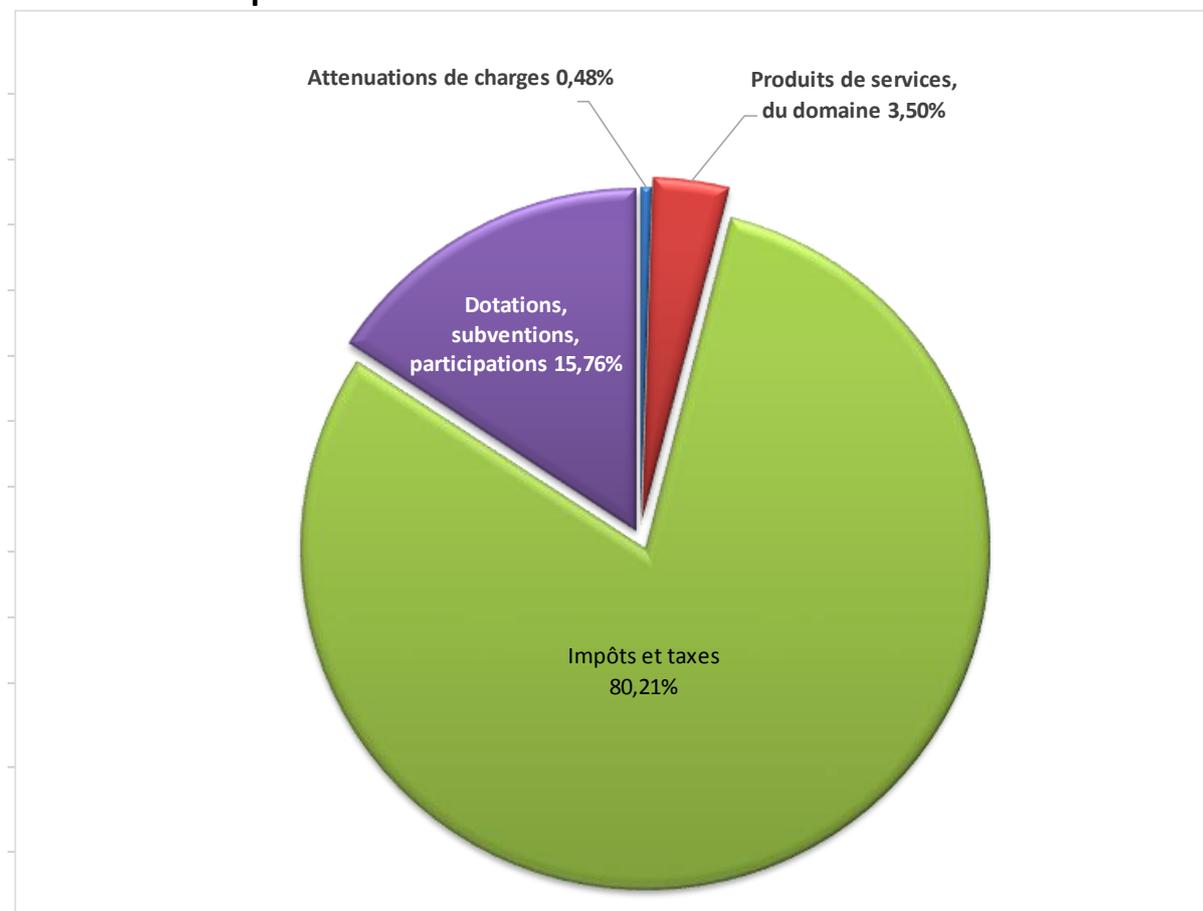
Le tableau ci-dessus fait apparaître la différence d'interprétation que l'on peut accorder à nos recettes. Sans retraitement nous constaterions une baisse de 1,11% alors qu'en réalité nos recettes progressent de 9,58%

Sans augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères nos recettes auraient diminuées de 2,33 M€ soit une baisse de 7,81 % au lieu de 1,11% !

En neutralisant les chapitres 002 et 77 nous aurions constaté une augmentation de 1,91% au lieu de 9,58% !

Cela démontre la nécessité prise d'augmenter la TEOM dont certaines dépenses venaient grever d'autres recettes, diminuant d'autant notre marge de manœuvre pour les autres domaines d'activité.

Répartition des recettes de fonctionnement BP 2021



Fiscalité :

Devant l'explosion de certains coûts (ordures ménagères, propreté urbaine...) notre Intercommunalité va devoir augmenter la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères. En effet, cette compétence doit s'équilibrer par ses propres recettes.

Or, depuis deux ans et le changement de mode d'élimination et le transport supplémentaire nécessaire font augmenter fortement nos dépenses.

Ainsi le déséquilibre entre les recettes (issues de la TEOM) et les dépenses se trouvaient financé par le budget général, nous privant ainsi de financement pour l'investissement.

L'augmentation de 4,2 points permettra de neutraliser le coût de ce service. Néanmoins, au vu de l'augmentation de la TGAP sur les futures années, cette augmentation ne sera efficace que pour 2021.

Il est envisagé, dès 2022 de mettre en place une TEOM différenciée où les communes régleront le juste prix du service rendu par la CCPRO. Cela entraînera un travail de réduction des coûts entre la CCPRO et ses communes membres.

Evolution des taux d'imposition TH, TFNB, CFE et TEOM :

| Taxe | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Taxe d'Habitation (TH) | 8,28% | 8,28% | 8,28% | 8,28% | 8,28% | 8,28% | 8,28% | 8,28% | 8,28% |
| Taxe Foncière Bâtie (TFB) | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Taxe Foncière Non-Bâtie (TFNB) | 4,10% | 4,10% | 4,10% | 4,10% | 4,10% | 4,10% | 4,10% | 4,10% | 4,10% |
| Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) hors Orange | 11,50% | 11,50% | 11,50% | 11,50% | 11,10% | 10,20% | 10,20% | 10,20% | 14,40% |
| Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Orange | 7,65% | 7,65% | 7,65% | 8,65% | 9,63% | 10,20% | 10,20% | 10,20% | 14,40% |
| Contribution Foncière des Entreprises (CFE) hors Orange | 35,12% | 35,12% | 35,12% | 35,12% | 35,12% | 35,12% | 35,12% | 35,12% | 35,12% |
| Contribution Foncière des Entreprises (CFE) Orange | 32,09% | 35,12% | 35,12% | 35,12% | 35,12% | 35,12% | 35,12% | 35,12% | 35,12% |

Dès 2014, année de l'intégration d'Orange à la CCPRO, le taux de CFE a été unifié grâce à une augmentation du taux issus d'orange de 3,03 points.

L'unification du taux de la TEOM s'est effectuée entre 2016 et 2018 par une augmentation du taux orangeois de 2,55 points et une baisse pour les autres communes de 1,3 point.

Devant l'augmentation important du coût du transport et du traitement des ordures ménagères, 2021 connaitre une hausse de la TEOM de 4,20 points.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

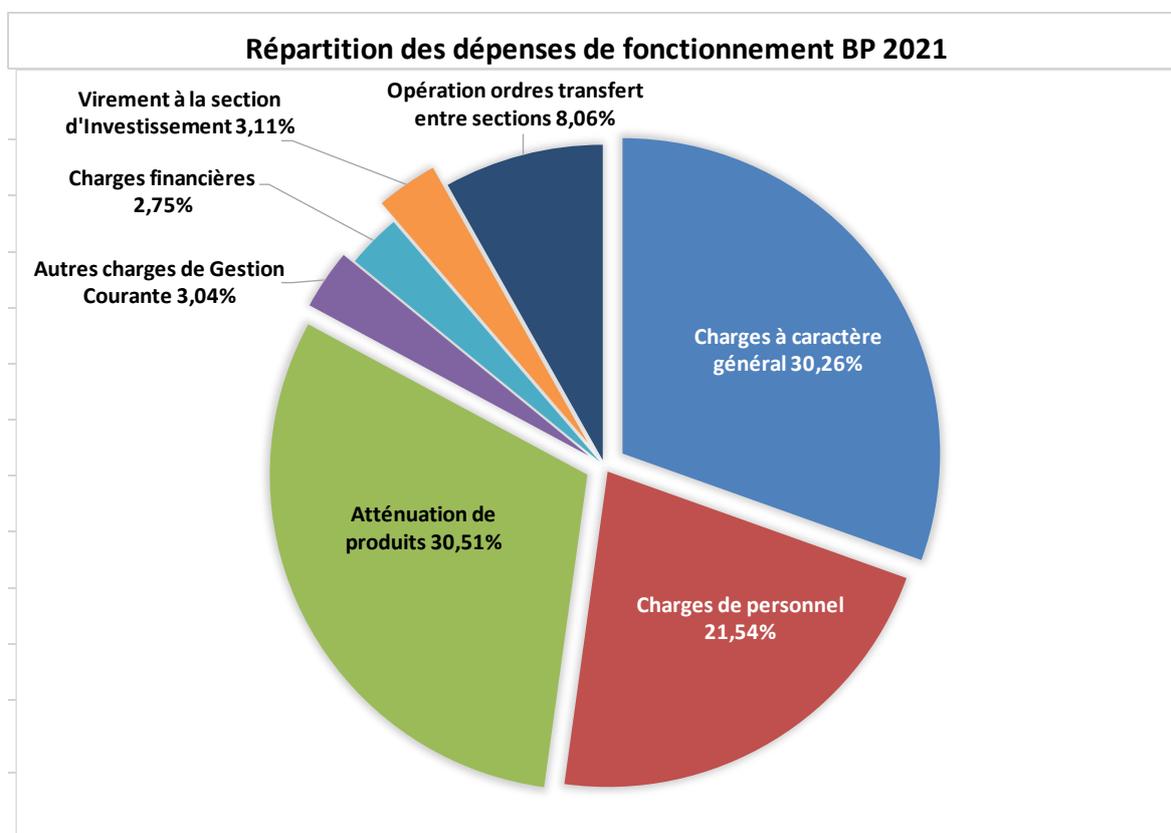
Les prévisions de dépenses :

Afin d'obtenir une comparaison juste entre le BP total 2020 et le BP 2021, il convient de neutraliser le résultat de fonctionnement reporté qui est antérieur à 2021, les charges exceptionnelles et le virement à la section d'investissement qui sont trop volatiles d'années en années.

Ce travail effectué, nous constatons alors que les dépenses de fonctionnement progressent de 0,16 M€ soit 0,49% en 2021 à cause de l'augmentation des coûts liés aux ordures ménagères mais surtout à cause des Attributions de Compensation. En effet, suite au refus d'une commune de baisser son AC de 10%, conformément à ce que les autres communes avaient acceptés, le BP 2021 devra financer à la fois le rattrapage de 2020 et le retour aux AC de 2019 soit 1 752 450 € supplémentaires ! Ainsi, l'effet ciseaux (les dépenses deviennent supérieures aux recettes) apparait et l'autofinancement de la section d'investissement s'en trouve affecté.

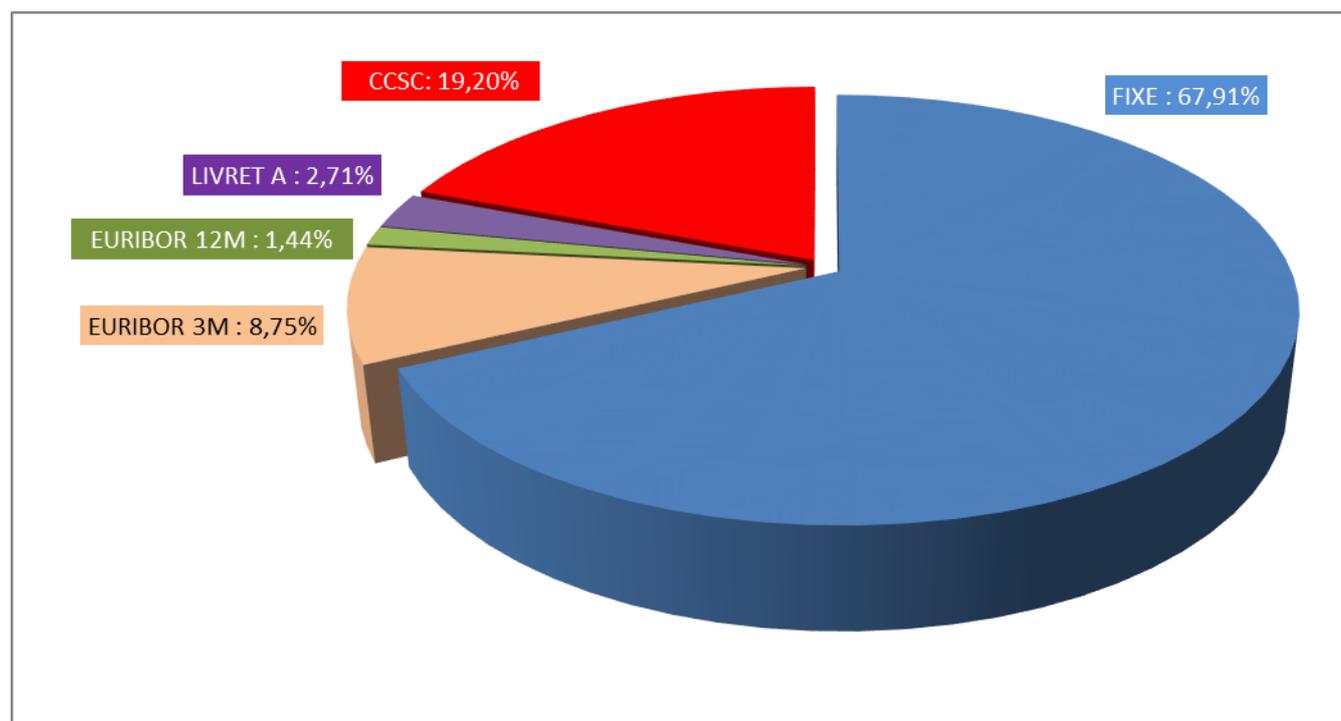
Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grande masse

| Chapitre | Libelle | Crédits ouverts BP 2020 | Crédits ouverts BP 2021 | |
|----------|---|----------------------------|----------------------------|---------------|
| 002 | Résultat reporté de fonctionnement | 2 293 135,73 € | 0,00 € | |
| 011 | Charges à caractère général 30,26% | 9 651 839,46 € | 10 378 697,27 € | |
| 012 | Charges de personnel 21,54% | 7 419 931,65 € | 7 386 048,00 € | |
| 014 | Atténuation de produits 30,51% | 8 524 624,61 € | 10 464 382,08 € | |
| 65 | Autres charges de Gestion Courante 3,04% | 812 266,45 € | 1 043 940,00 € | |
| 66 | Charges financières 2,75% | 674 363,01 € | 942 600,00 € | |
| 67 | Charges exceptionnelles 0,67% | 34 960,00 € | 230 000,00 € | |
| 022 | Dépenses imprévues | 305 499,15 € | 20 000,00 € | |
| 023 | Virement à la section d'Investissement 3,11% | 2 776 318,91 € | 1 066 763,33 € | |
| 042 | Opération ordres transfert entre sections 8,06% | 2 673 089,20 € | 2 764 811,68 € | |
| | TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 35 166 028 € | 34 297 242 € | -2,47% |
| | TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SANS 002, 67 et 023 | 32 837 932 € | 33 000 479 € | 0,49% |
| | Différence 2021 à 2020 | | 162 547 € | |



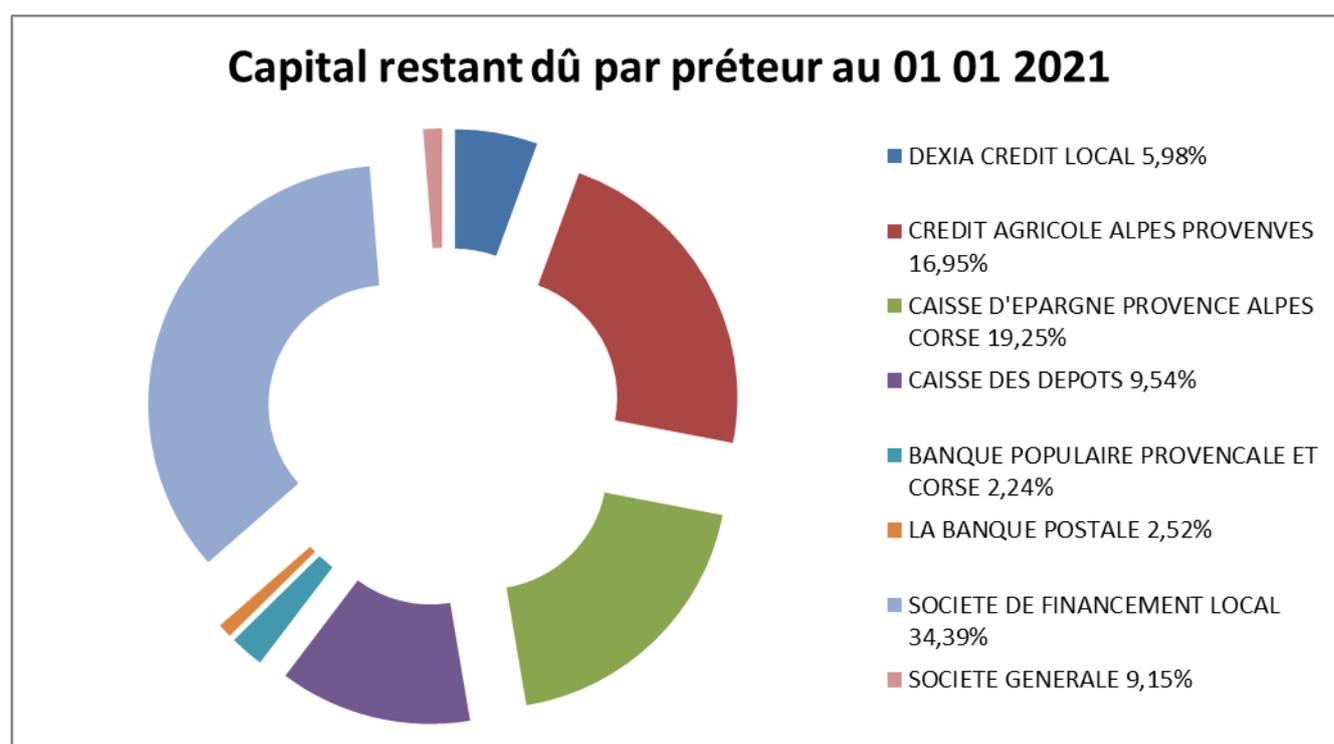
La dette :

Structure de la dette au 1^{er} janvier 2021:



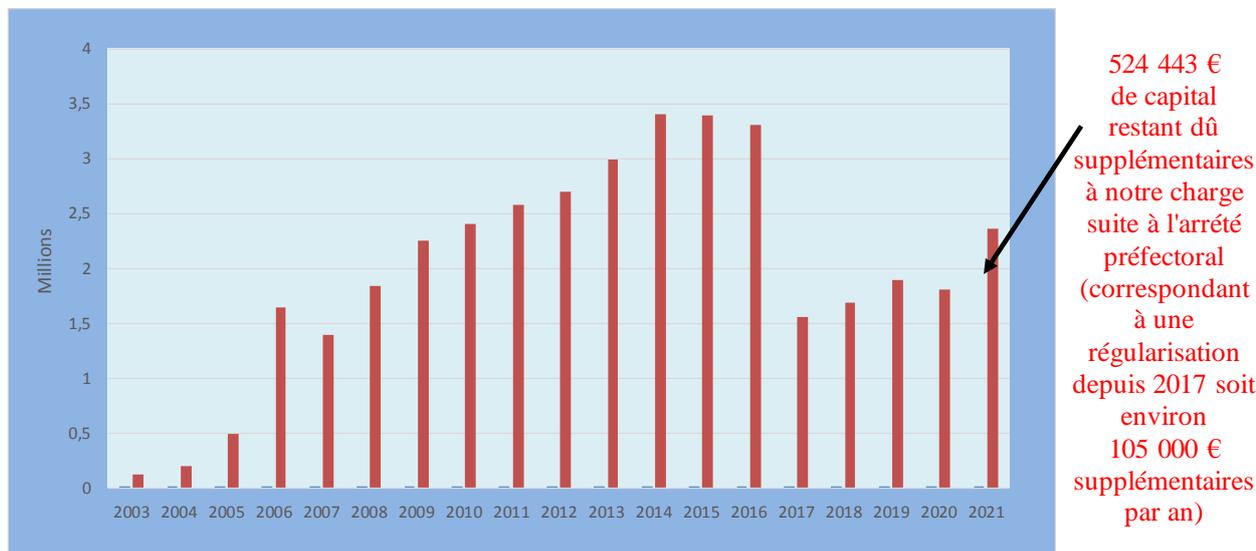
La dette se compose uniquement d'emprunts sans aucun risque et répondant à la charte GISSLAIR A1. Seul un emprunt est classé B1 mais ne comporte, lui aussi, aucun risque.

Les différents prêteurs :



Dans le panel bancaire actuel, 8 prêteurs sont représentés. La CCPRO a pour politique de consulter plusieurs banques et de souscrire à celle présentant la meilleure offre.

Evolution du remboursement en capital depuis 2003



La forte baisse entre 2016 et 2017 correspond aux départs de Bédarrides et Sorgues. L'arrêté préfectoral visant une nouvelle répartition des emprunts nous affecte environ 105 000 € de remboursement de capital annuel.

Afin de parfaire notre recherche d'économies et de profiter, dans la mesure du possible, des taux bancaires actuellement bas, l'intercommunalité va lancer un programme de renégociation des emprunts les plus coûteux.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

Les recettes d'investissement prévisionnelles :

Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement : 1 066 763 € contre 2 776 319 € en 2020.

Pour les recettes d'investissement, nous pouvons constater que les chapitres sont assez « volatiles » d'année en année d'où une attention toute particulière à leur égard.

Après avoir provisionné de 6,76 M€ la section d'investissement en 2020, nous ne pourrons injecter cette année que 3 M€. Cela est la conséquence directe de l'effet ciseaux, mentionné plus haut, qui ne permettra plus un financement de l'investissement convenable à partir de 2022.

Cette année peut encore être d'un bon niveau grâce à deux recettes inhabituelles : 3,10 M€ au chapitre 27 qui correspondent au remboursement, par la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat, de la dette payées par la CCPRO mais lui appartenant (2,27 M€) et par des remboursements des communes de Bédarrides (0,10 M€) et Sorgues (0,72 M€).

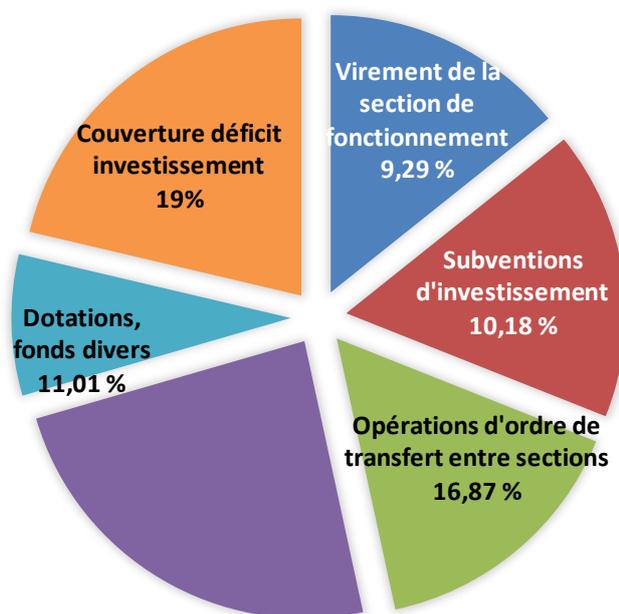
Un emprunt de 3,65 M€ est inscrit mais ne sera vraisemblablement pas débloqué. Le chapitre 13 diminue à cause de travaux moins éligibles aux subventions. Les nouvelles subventions demandées concernent notamment le renforcement de la sécurité des déchetteries (0,41 M€) et la passerelle du Jonquier (0,68 M€).

| Chapitre | Libellé | Crédits ouverts BP 2020 | Crédits ouverts BP 2021 | |
|----------|---|----------------------------|----------------------------|---------------|
| 001 | Virement de la section de fonctionnement 9,29 % | 0,00 € | 1 845 282,15 € | |
| 10 | Dotations, fonds divers 11,01 % | 1 028 000,00 € | 2 187 316,85 € | |
| 1068 | Couverture déficit investissement 15,10 % | 6 759 369,80 € | 3 000 000,00 € | |
| 13 | Subventions d'investissement 10,18 % | 2 807 271,81 € | 2 021 137,41 € | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées 18,38 % | 0,00 € | 3 650 000,00 € | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 0,00 € | 0,00 € | |
| 23 | Immobilisations en cours | 0,00 € | 0,00 € | |
| 27 | Autres immobilisations financières 15,60 % | 69 448,00 € | 3 097 427,03 € | |
| 024 | Profits des cessions d'immobilisation 1,15% | 720 000,00 € | 228 307,40 € | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement 5,37 % | 2 776 318,91 € | 1 066 763,33 € | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections 16,87 % | 2 673 089,20 € | 2 764 811,68 € | |
| 041 | Opérations patrimoniales | 0,00 € | | |
| | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 16 833 497,72 € | 19 861 045,85 € | 17,99% |
| | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT SANS 001 | 16 833 497,72 € | 18 015 763,70 € | 7,02% |
| | Différence 2021 à 2020 | | 1 182 265,98 € | |

Arrondi à l'€ supérieur

Il est à noter que la baisse du niveau d'investissement aurait des conséquences sur notre Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) puisque moins de travaux égal moins de remboursement de FCTVA et donc moins de recettes.

Répartition des recettes d'investissement BP 2021



Les dépenses d'investissement prévisionnelles :

| Chapitre | Libellé | Crédits ouverts BP 2020 | Crédits ouverts BP 2021 | |
|----------|--|-------------------------|-------------------------|---------------|
| 001 | Résultat reporté d'investissement | 130 694,99 € | 0,00 € | |
| 13 | Subventions d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées 11,91% | 1 965 039,13 € | 2 365 000,00 € | |
| 20 | Immobilisations incorporelles 5,94% | 1 094 117,03 € | 1 179 282,82 € | |
| 204 | Subventions d'équipement versées 5,19% | 1 171 742,40 € | 1 029 982,29 € | |
| 21 | Immobilisations corporelles 28,53% | 4 506 019,96 € | 5 665 621,00 € | |
| 23 | Immobilisations en cours 38,85% | 7 856 477,06 € | 7 715 082,42 € | |
| 26 | Participations, créances rattachées à des participations | 0,00 € | 0,00 € | |
| 27 | Autres immobilisations financières 9,55% | 93 000,00 € | 1 897 303,25 € | |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections 0,04% | 16 407,15 € | 8 774,07 € | |
| 041 | Opérations patrimoniales | 0,00 € | 0,00 € | |
| | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 16 833 497,72 € | 19 861 045,85 € | 17,99% |
| | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SANS 001 | 16 702 802,73 € | 19 861 045,85 € | 18,91% |
| | Différence 2021 à 2020 | | 3 158 243,12 € | |

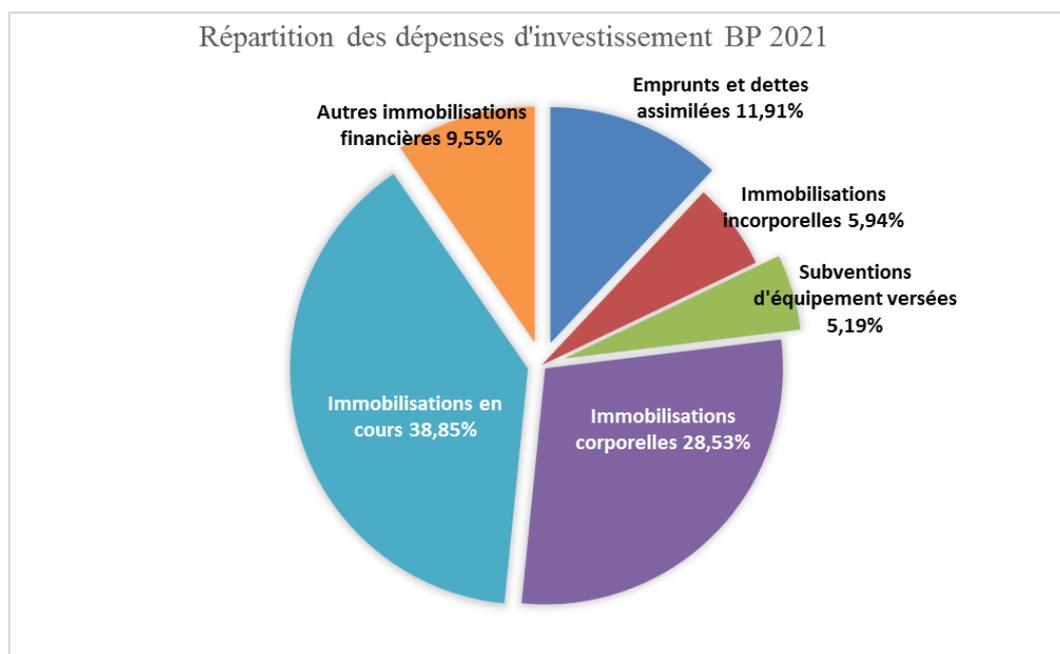
L'augmentation de 0,4 M€ sur le poste remboursement de capital d'emprunts provient de l'arrêté Préfectoral de mai 2019 qui affecte à la CCPRO une part supplémentaire d'emprunt à notre Intercommunalité suite aux départs de Bédarrides et Sorgues.

Ainsi, mécaniquement, le capital remboursé annuellement augmente.

L'augmentation de 1 804 303 au chapitre « autres immobilisations financières » est la suite logique à l'application de l'arrêté préfectoral. Ce montant comporte :

- 0,32 M€ de trésorerie à reverser à Bédarrides ;
- 1,14 M€ de trésorerie à reverser à Sorgues ;
- 0,10 M€ de vente de l'ancien siège de la CCPRO représentant la part de Bédarrides ;
- 0,35 M€ de vente de l'ancien siège de la CCPRO représentant la part de Sorgues.

Si l'on retrace les chiffres 2021, on s'aperçoit alors que les deux budgets primitifs restent dans la même proportion



Les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) :

Réalisation des AP/CP - Rétrospective et inscriptions BP 2021

| DENOMINATION DEL'AP/CP | RECETTES / DEPENSES | MONTANT AP en TTC | Réalisé au 31/12/2020 | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 |
|--|---------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE A COURTHEZON | Dépenses | 1 811 704,88 € | 482 277,16 € | 540 672,71 € | 788 755,01 € | | |
| | Recettes | 776 001,96 € | 0,00 € | 332 258,00 € | 151 200,00 € | 292 543,96 € | |
| POLE ECHANGE MULTIMODAL A ORANGE | Dépenses | 10 891 494,34 € | 3 800 312,84 € | 840 000,00 € | 6 251 181,50 € | | |
| | Recettes | 2 578 748,21 € | 757 596,26 € | 549 989,62 € | 1 271 162,33 € | | |
| REQUALIFICATION BD DALADIER ORANGE | Dépenses | 5 580 000,00 € | 29 820,00 € | 360 000,00 € | 1 860 000,00 € | 1 860 000,00 € | 1 470 180,00 € |
| | Recettes | 567 710,00 € | 0,00 € | 146 000,00 € | 421 710,00 € | | |
| RESTRUCTURATION AVENUE ARGENSOL A ORANGE | Dépenses | 4 380 000,00 € | 1 282 040,55 € | 3 097 959,45 € | | | |
| TOTAL DEPENSES | | 22 663 199,22 € | 5 594 450,55 € | 4 838 632,16 € | 8 899 936,51 € | 1 860 000,00 € | 1 470 180,00 € |
| TOTAL RECETTES | | 3 922 460,17 € | 757 596,26 € | 1 028 247,62 € | 1 844 072,33 € | 292 543,96 € | |

Quatre AC/CP sont en cours d'exécution en 2021 dont une qui devrait se terminer fin 2021.

Trois AP/CP sont éligibles à des subventionnements

Une AP/CP est nécessaire lorsqu'une opération va dépasser 500 000 € et deux ans de réalisation. L'Autorisation de Programme correspond au montant total de l'opération qui est voté la première année. Les Crédits de Paiements (CP) correspondent aux montants qui sont budgétisés chaque année.

Une fois votée, il n'est plus nécessaire de re-délibérer à condition de rester dans les montants retenus pour chaque année.

Néanmoins et afin de rester le plus transparent possible, une délibération est prise annuellement afin de suivre au plus près le déroulement des opérations.

Conclusion :

L'année 2021 se caractérisera par :

- Un encadrement strict des dépenses de fonctionnement
- La stabilisation des charges de personnels.
- Une dette restant sous contrôle avec un emprunt prévisionnel
- La recherche et l'optimisation des recettes en y associant étroitement les services et le nouveau pôle « subvention » mis en place pour aller chercher de nouvelles recettes.
- L'augmentation du taux de la TEOM en 2021 avec une mise en place d'une TEOM différenciée à partir de 2022 ou chaque commune paiera le juste prix de ses ordures ménagères. Cela entrainera un travail sur la réduction des coûts entre la CCPRO et ses communes membres.
- La poursuite de la mutualisation des services ressources avec les Communes membres.
- Un travail de réflexion sur la diminution des Attributions de Compensations, qui rappelons le, avaient été votées de façon très importantes afin d'aider les communes membres le temps de la mandature passée.
- La redéfinition de l'intérêt communautaire et du contenu des compétences assurées par l'Intercommunalité.
- La mise en place d'un nouveau Pacte Financier visant à donner à la CCPRO les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.
- L'instauration d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), pour la durée de la mandature, qui permettra d'optimiser nos dépenses en respectant une chronologie et une répartition annuelle des crédits permettant ainsi, à notre intercommunalité, une réalisation optimisée de ses compétences.
- Bien évidemment, il convient de tempérer ces perspectives 2021, puisque la crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons actuellement laissera des traces importantes dans notre Pays et notre intercommunalité. Pour cela, la CCPRO continuera de travailler afin de rendre son territoire encore plus attractif. Le budget 2021 en tient compte, avec des recettes ajustées, et des dépenses inscrites avec mesure.